



DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Dossier complet à remettre au plus tard le :

- Mercredi 13 juillet 2022 (Réinscription)
- Lundi 5 septembre 2022 (Inscription)

Dossier complet reçu le :
(Cadre réservé à l'administration)

IDENTITÉ

Élève mineur ou majeur

NOM : Prénom :
 Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023 : Classe :
 L'élève sera-t-il également inscrit dans un autre établissement musical en 2022/2023 ? ☐ Oui ☐ Non
 Si oui, lequel ?

Famille ou élève adulte

Si plusieurs inscriptions dans la même famille, ne compléter que pour 1 élève

Responsable légal 1 Situation prise en compte pour le calcul de la tarification et l'envoi des factures	Responsable légal 2 Renseignements complémentaires
☐ Madame ☐ Monsieur NOM : Prénom : Adresse : CP / Ville : Tel fixe : Tel portable : Mail :	☐ Madame ☐ Monsieur NOM : Prénom : Adresse : CP / Ville : Tel fixe : Tel portable : Mail :
Le responsable à contacter en priorité pour la scolarité (absences de professeurs, reports de cours...) : ☐ Responsable 1 ☐ Responsable 2	

👉 **Choix du mode de règlement :** (cf. Grille tarifaire en annexe)

Les tarifs sont applicables à l'année. Un échéancier vous sera envoyé au cours du 1^{er} trimestre.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière, même en cas de démission.

Le règlement se fera selon votre choix de règlement :

à réception d'une facture

☐ en 1 fois (décembre) ☐ en 3 fois (décembre/mars /juin)

☐ par prélèvement mensuel (de novembre à juillet)

Compléter : Contrat et mandat de prélèvement + RIB

👉 **Documents justificatifs à fournir pour le calcul de la tarification :**

Pour les Saintais ou habitants des communes conventionnées (liste disponible au secrétariat du Conservatoire) :

✍ Justificatif de domicile de moins de 6 mois

✍ [Attestation de quotient familial] OU [Avis d'impôts 2021 sur les revenus 2020 + attestation de paiement CAF]

Si le montant de votre quotient familial est supérieur à 2 000, seul le justificatif de domicile est nécessaire.

Si vous êtes dans cette situation, merci de cocher cette case : ☐

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription, la facturation et la gestion du compte des élèves. Les destinataires des données sont les services administratifs et les professeurs du Conservatoire. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du Conservatoire.

FORFAIT MUSIQUE (à partir du CP/CE1)

Formation musicale (solfège) obligatoire pour tous les instrumentistes à partir du CE1

Éveil musical (CP) obligatoire pour les élèves n'ayant jamais suivi ce cours

Formation musicale (solfège)

1^{ère} inscription

- ☐ Formation musicale 1^{ère} année
Récréàclaviers **OU** Récréàcordes **OU** Récréàvents
- ☐ Formation musicale ado / adultes
niveau débutant
- ☐ Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée
Partie « Orchestre » du cours Récréà obligatoire
Formation Musicale Complémentaire (FMC) obligatoire pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau sera adressée par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau.

Pour les élèves de cycle 2 : (cf. Informations FM)

- ☐ Coursus diplômant
- ☐ Coursus diplômant renforcé
- ☐ Coursus non diplômant

Jour et heure du tronc commun souhaité :

Modules souhaités (+ jour et heure souhaité) :

1^{er} semestre :

2^{ème} semestre :

Réinscription

Pour le confort de travail des élèves, la jauge maximum par classe de formation musicale est de 10 à 12 élèves en fonction des cours. La sélection se fera par ordre de retour des dossiers d'inscription complets.

- ☐ Cycle / Année dans le cycle :
- Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

Pour les élèves de cycle 2 : (cf. Informations FM)

- ☐ Coursus diplômant
- ☐ Coursus diplômant renforcé
- ☐ Coursus non diplômant

Jour et heure du **tronc commun** souhaité :

Modules souhaités (+ jour et heure souhaité) :

1^{er} semestre :

2^{ème} semestre :

- ☐ Chant'école (uniquement pour les élèves des écoles Jean-Jaurès et Léo-Lagrange)
Formation musicale au sein du Conservatoire conseillée
Partie « Orchestre » du cours Récréà obligatoire
Formation Musicale Complémentaire (FMC) obligatoire pour les élèves de CM1 et CM2 instrumentistes au Conservatoire

Formation instrumentale ou vocale

1^{ère} inscription

Vous pouvez faire jusqu'à trois choix d'instrument (par ordre de préférence) :

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

Avez-vous déjà pratiqué l'un de ces instruments ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Une convocation pour les tests d'orientation vous sera adressée par mail.

Attention, l'inscription dans une discipline n'est définitive qu'après les résultats des tests et selon la disponibilité des places dans la spécialité.

Réinscription

- ☐ Coursus diplômant
- ☐ Formation continuée (après validation du C2.2 de FM)

Instrument pratiqué 1 :

Instrument pratiqué 2 :

Pratiques collectives

Pratique **obligatoire** pour tous les instrumentistes vents et cordes à partir du cycle 1.3, sauf décision contraire du professeur d'instrument ou demande de dispense (**à joindre au dossier**) validée par le Conseil Pédagogique.

- | | |
|--|---|
| ☐ Ensemble à cordes junior | ☐ Ensembles de guitares |
| ☐ Orchestre de chambre | ☐ Atelier de piano collectif |
| ☐ Orchestre d'harmonie junior | ☐ Atelier lyrique |
| ☐ Orchestre d'harmonie | |

Autres ensembles (considérés comme pratique collective complémentaire pour les élèves en cycle 2) :

- ☐ Musique de chambre ☐ ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale) ☐ Atelier Musiques Actuelles

PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES SEULES (inscription et réinscription)

Les pratiques collectives sont ouvertes aux élèves et aussi aux musiciens amateurs après validation du niveau instrumental par le responsable de l'ensemble instrumental ou vocal.

- | | |
|--|---|
| ☐ Ensemble à cordes junior | ☐ ICILABA (chœur de jeunes, du CE1 à la Terminale) |
| ☐ Orchestre de chambre | ☐ Ensembles de guitares |
| ☐ Orchestre d'harmonie junior | ☐ Atelier de piano collectif |
| ☐ Orchestre d'harmonie | ☐ Atelier lyrique |
| ☐ Musique de chambre | ☐ Atelier Musiques Actuelles |

ÉVEIL MUSICAL (de la Petite Section au CE1)

- ☐ Petite section ☐ Moyenne section ☐ Grande section ☐ CP

Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

- ☐ Parcours découverte (CP-CE1)

DANSE (à partir de la Moyenne Section)

Le certificat médical est obligatoire pour tous les danseurs et doit être fourni avant le 1^{er} cours de danse.

En effet, malgré la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, la pratique de la danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989, inscrite au livre III du code de l'éducation qui stipule que « les exploitants doivent s'assurer avant le début de chaque période d'enseignement que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. »

Éveil et Initiation

- ☐ Éveil (MS et GS) Jour et heure du cours souhaité (cf. *Emploi du temps en annexe*) :

- ☐ Initiation 1 (CP) ☐ Initiation 2 (CE1)

Danse classique / jazz (à partir du CE2 – 8 ans *)

Cycle / Année dans le cycle :

- ☐ Coursus diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est **obligatoire***)
- ☐ Coursus non diplômant (*la pratique simultanée de la danse classique et de la danse jazz est **obligatoire***)
cf. contenus des cours en annexe
- ☐ Hors cursus classique – à partir du cycle 2 ; cf. contenus des cours en annexe
- ☐ Hors cursus jazz – à partir du cycle 2 ; cf. contenus des cours en annexe

* Selon le Schéma d'orientation pédagogique Danse du Ministère de la Culture (2004), les âges précisés s'entendent au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

NOM et prénom de l'élève :

FICHE SANITAIRE – à compléter par TOUS les élèves y compris les adultes

👉 **Traitement en cours :** ☐ Oui ☐ Non

Si **oui**, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments, dans leur emballage d'origine avec la notice, marquées au nom de l'enfant)

👉 **Allergies :** ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser la cause des allergies et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Autres remarques à prendre en compte (troubles DYS : troubles cognitifs spécifiques, ou autres) :

👉 **Personnes à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : Tél :

Nom : Tél :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : Tél :

👉 **Autorisation de soins :**

J'autorise le responsable du Conservatoire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

AUTORISATIONS

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas
la Ville de Saintes à procéder à l'enregistrement photographique et/ou audiovisuel des prestations effectuées du 1^{er} septembre 2022 au 15 juillet 2023 dans le cadre des concerts, spectacles, auditions, répétitions, cours ou examens organisés par le Conservatoire et à procéder à la diffusion et à l'exploitation des enregistrements en tout ou partie dans le cadre de la promotion du Conservatoire ou du projet pédagogique.

Je soussigné(e)
responsable de l'élève.....

☐ autorise ☐ n'autorise pas
le départ **non accompagné** de mon enfant de l'établissement (2^{ème} et 3^{ème} étages de l'Abbaye-aux-Dames, salles de danse Sercan et Chavagne, pôle Saint-Exupéry, abbatale, cathédrale Saint-Pierre et tout autre lieu mobilisé pour les cours, répétitions et représentations du Conservatoire).

☐ J'accepte que mon adresse mail (Responsable légal 1) soit communiquée à l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) et aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent me contacter dans le cadre de leurs missions au sein du Conservatoire.

Nous vous rappelons qu'en faisant cette inscription, l'élève et son responsable légal

- Déclare avoir pris connaissance du cursus général des études et des modalités d'inscription au Conservatoire
- S'engagent à suivre l'ensemble du/des cursus choisi(s)
- S'engagent à respecter les modalités pédagogiques et les bonnes pratiques exposées en annexe

J'ai pris connaissance de la gestion de mes données personnelles et en accepte les termes. En remplissant ce dossier d'inscription j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande.

Fait à :

Le :

Signature :

RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE **MENSUEL**

Relatif au paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services

Entre : M. / Mme (nom et prénom)

Père/mère/tuteur de (nom et prénom du ou des élèves) :

.....

Demeurant (adresse) :

.....

Et la **Commune de SAINTES**, représentée par son Maire agissant en vertu de la délibération n°2019-65 du 6 juin 2019, instituant la possibilité de paiement par prélèvement automatique pour le paiement des activités et prestations des services communaux proposées aux usagers des services.

Il est convenu ce qui suit :

1— Dispositions générales

Les redevables concernés par les activités peuvent régler leur facture :

- **en numéraire**, à la Trésorerie de SAINTES et Banlieue Municipale,
- **par chèque bancaire**, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse indiquée sur la facture,
- **par prélèvement automatique mensuel** dont les modalités suivent :

a) Activités/Prestations concernées : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE (CMD)

b) Adhésion

pour l'année scolaire 2022 / 2023, vous devez retourner votre demande avant le 5 septembre 2022

c) Tarification

L'utilisateur bénéficie de la garantie des tarifs de base qui ont été votés par le Conseil Municipal, et selon les modalités définies par délibérations et/ou règlements intérieurs.

2 — Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra un échéancier des prélèvements courant octobre ; les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois (de novembre à juillet).

3 — Montant du prélèvement

Chaque prélèvement varie en fonction de la facture du mois écoulé.

4 — Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES.

Il conviendra de le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la Mairie de SAINTES : Square André-Maudet - Boîte Postale 20319 — 17107 SAINTES CEDEX.

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

5 — Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service gérant l'activité ou la prestation de la Mairie de SAINTES :

Par mail : conservatoire@ville-saintes.fr

Ou par courrier à : Mairie de SAINTES — Conservatoire de Musique et de Danse, Square André-Maudet - BP 319 — 17107 SAINTES CEDEX.

6 — Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau la mensualisation pour l'année suivante.

7 — Échéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély.

8 — Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat en informe Monsieur le Maire de SAINTES par lettre simple avant le 15 de chaque mois.

9 — Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES. Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de SAINTES; la contestation amiable ne suspend pas le prélèvement automatique.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement - le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Fait à..... , le

Le Maire,

Bon pour accord de prélèvement automatique mensuel,
(Nom, prénom, date, signature)

Référence unique du mandat :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



NOTE D'INFORMATIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

↳ Modalités d'inscription :

Le dossier, un par élève, est à retourner **rempli, signé et complet avec les justificatifs demandés** au plus tard le :

Mercredi 13 juillet 2022 pour les réinscriptions

Lundi 5 septembre 2022 pour les inscriptions

- au secrétariat du Conservatoire (14 place de l'Abbaye / conservatoire@ville-saintes.fr)
- ou à envoyer à l'adresser ci-dessous : Conservatoire municipal
Hôtel de Ville – Square André Maudet – BP 319
17107 SAINTES CEDEX

Pour information : fermeture du secrétariat du Conservatoire du 18 juillet au 7 août 2022



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Ceux remis hors délai seront mis en liste d'attente et validés uniquement en fonction des places disponibles.

Veuillez noter que les informations du Conservatoire seront principalement communiquées par mail.

Merci de prévenir aussitôt le Conservatoire en cas de changement d'adresse mail.

Les inscriptions définitives en classes d'éveil (musique ou danse), en parcours découverte, en formation musicale (à partir du cycle 1.3) et en cursus danse se font dans la limite des places disponibles, selon zone géographique (Saintes et communes conventionnées prioritaires) et ordre d'arrivée des dossiers.

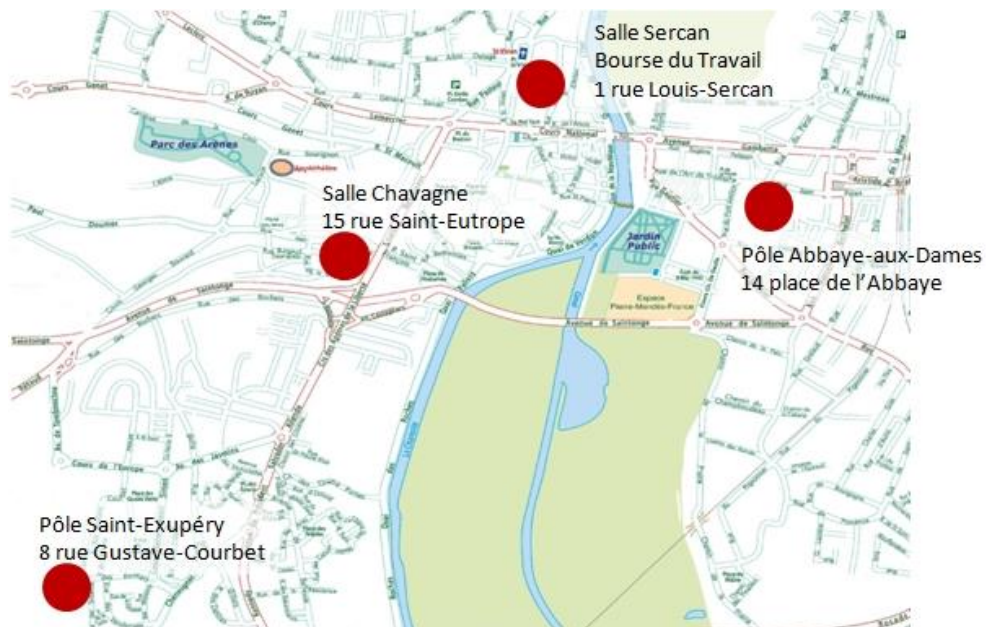
Sans retour de notre part au 5 septembre, l'inscription demandée est considérée comme validée.

Pour les classes instrumentales, toute nouvelle demande fera l'objet d'une convocation à un test d'orientation début septembre. La validation de l'inscription se fera uniquement après cette rencontre avec le(s) professeur(s).

↳ Période d'activité :

- Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire ; les vacances débutent après les cours du samedi.
- **Date de début des cours :** Lundi 12 septembre 2022 pour l'éveil, la FM, les pratiques collectives et la danse
Lundi 19 septembre 2022 pour les cours instrumentaux
- **Date de fin des cours :** Lundi 3 juillet 2023 après les cours
1 semaine sera banalisée pour le spectacle de fin d'année prévu le 1^{er} juillet 2023

↳ Lieux d'enseignement :



👉 **Bonnes pratiques :**

Le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes est un **établissement municipal** agréé par l'État. Il est un lieu d'apprentissage « du faire et du vivre ensemble » dans lequel les élèves sont au cœur du projet pédagogique.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours et examens jalonnant leur parcours **mais aussi aux différents projets de classe** sont des facteurs essentiels à leur évolution musicale ou chorégraphique. **Toute absence devra être justifiée** auprès du secrétariat et anticipée chaque fois que possible.

Un travail personnel régulier est indispensable pour pouvoir appliquer les conseils des enseignants. Les parents d'élèves sont invités à s'informer régulièrement, tout au long de l'année, de l'évolution de leurs enfants auprès des professeurs qui se tiennent à leur disposition sur rendez-vous si besoin. **Afin d'aider les élèves de manière personnalisée** tout au long du cursus, des heures de soutien de formation musicale sont proposées à l'initiative de l'un des professeurs ou de l'élève.

La présence en auditeur à des concerts, auditions ou spectacles du Conservatoire et de nos partenaires culturels enrichit la culture des élèves et **fait ainsi partie de leur formation** en développant leur esprit critique, leur motivation et leur connaissance du répertoire.

Pour son bon déroulement et le respect de tous les élèves **merci de faire le maximum pour rester tout au long de l'audition** concernée ; le corps professoral s'engageant à en limiter la durée.

Les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des manifestations publiques du Conservatoire de musique pour lesquelles leur participation a été requise.

Le conseil d'établissement permet un échange entre les différents acteurs du Conservatoire (parents, élèves, professeurs, direction, élus et administration municipale, Abbaye aux Dames...). Des **représentants de parents et d'élèves** sont donc élus pour deux ans pour vous représenter.

L'association des parents d'élèves (APEC) propose à toutes les familles différents services et aide à la réalisation de certains projets pédagogiques (master-class, déplacements des élèves...), n'hésitez pas à vous renseigner sur ses activités et à vous y investir si vous le pouvez.

Merci de **respecter le droit à l'image** de chacun lors des différentes auditions ou spectacles du Conservatoire et de ne pas diffuser sur un média quel qu'il soit l'image d'un tiers sans son accord préalable.

👉 **Tarifs d'inscription 2022/2023 :** (cf. grille tarifaire en annexe)

Votre cotisation est établie en fonction de votre **lieu de résidence** (Saintes et communes conventionnées / Communes extérieures) mais également, pour le tarif Saintes, en fonction du **niveau de vos revenus annuels**. Le quotient familial sert de référence.

Certaines communes extérieures versent des aides financières aux familles pour accompagner la pratique artistique. Merci de vous rapprocher de votre mairie pour toute information complémentaire.

Les droits, payables en une ou plusieurs fois, sont dus pour l'année entière (cf. Règlement intérieur pour les cas particuliers).

Le règlement de votre cotisation intervient **auprès du Trésor Public après réception à votre domicile de votre facture**.

Conservatoire Municipal de Musique et de Danse

14 place de l'Abbaye

17100 SAINTES

(2^{ème} étage de l'Abbaye-aux-Dames)

Tel : 05 46 92 50 80

Mail : conservatoire@ville-saintes.fr



EMPLOI DU TEMPS ÉVEIL – ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Sous réserve d'obligations de modifications en septembre

ÉVEIL MUSICAL

L'éveil musical (PS et MS) offre à l'enfant une découverte de la musicalité par le langage et divers jeux de rythmes accompagnés ou non de musique. Par un travail sur la respiration (yoga notamment), l'enfant apprend à placer sa voix et prend conscience de son corps.

Petite Section : Groupe de 8 enfants – 30 minutes

Moyenne Section : Groupe de 10 enfants – 30 minutes

L'éveil musical (GS) permet à l'enfant d'apprendre en jouant : en parlant la musique avant d'en connaître les codes. Par une approche ludique et grâce à des instruments adaptés, les enfants développent leurs sensibilités musicale et sensorielle.

Grande Section : Groupe de 12 enfants – 45 minutes

L'éveil musical (CP) : grâce à une initiation plus matérielle et plus structurée, l'enfant développe sa musicalité par des activités adaptées à son âge, ainsi, il est sensibilisé à la lecture et à l'écriture musicale et peut utiliser et comprendre les appellations musicales.

CP : Groupe de 15 enfants – 1 heure

	Mardi Salle FM3 (3 ^{ème} étage de l'Abbaye)	Mercredi Pôle Saint-Exupéry
Petite Section		10h00 – 10h30
Petite Section et/ou Moyenne Section (en fonction des inscriptions)		10h30 – 11h00
Moyenne Section		11h00 – 11h30
Grande Section	17h00 – 17h45	11h30 – 12h15
CP	17h45 – 18h45	

PARCOURS DÉCOUVERTE (CP et CE1)

Le Parcours découverte (CP-CE1 ; GS selon les places disponibles) permet de découvrir 8 instruments dans l'année en groupe de 2 à 3 enfants. Les enfants s'initieront pendant 3 séances (30 min / semaine) à chaque instrument avec le professeur, autour de jeux et d'imitations.

- ↪ Horaire : Mercredi de 16h30 à 17h00
- ↪ Début des cours : mercredi 28 septembre
- ↪ 8 instruments découverts parmi les suivants : Alto / Clarinette / Cor / Hautbois / Orgue-Clavecin / Percussions / Saxophone / Violoncelle
- ↪ La découverte de la danse et du chœur ICILABA pourra être proposée ponctuellement selon le planning envoyé courant septembre

ÉVEIL DANSE

L'éveil danse : cet apprentissage initie les enfants aux fondamentaux de la danse tout en favorisant leur instinct et leur sensibilité musicale.

Il donne lieu à un spectacle de fin d'année en compagnie des plus grandes

MS : 45 minutes

GS : 45 minutes

CP : 1 heure

CE1 : 1h45 en 2 cours obligatoires

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Éveil (MS et GS) <i>Répartition en septembre selon les effectifs</i>	17h00 – 17h45 E. ROY Salle Sercan	15h45 – 16h30 N. ROUSSEAU Salle Sercan	
Initiation 1 (CP)		9h45 – 10h45 E. ROY Salle Sercan	
Initiation 2 (CE1) <i>2 cours obligatoires</i>	17h00 – 18h00 N. ROUSSEAU Salle Chavagne		17h00 – 17h45 N. ROUSSEAU Salle Chavagne

Localisation des salles :

- ↪ Salle Sercan : Bourse du Travail, 1 rue Louis Sercan (proche du parking du Bois d'Amour)
- ↪ Salle Chavagne : 15 rue St Eutrope (derrière le parvis de l'église St Eutrope, proche de la Mission Locale)



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ?

Il réunit 2 à 3 fois par an l'adjoint à la culture, la direction des affaires culturelles de la Ville de Saintes, le directeur du conservatoire, des représentants de diverses structures et des représentants d'élèves, de parents et de professeurs.

Des dossiers importants concernant l'activité du conservatoire y sont étudiés :

- scolarité
- administration
- animations
- vie des élèves.....

LE RÔLES DES REPRÉSENTANTS :

- transmettre remarques et interrogations
- participer aux débats sur l'organisation
- et les orientations du conservatoire

**PARTICIPER
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
PERMET
DE PRENDRE PART
A LA VIE DU CONSERVATOIRE
ET DE S'Y IMPLIQUER**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les élections des prochains représentants des parents, des élèves et des professeurs, tous élus pour 2 ans, au **conseil d'établissement du Conservatoire**, se dérouleront **du lundi 3 au vendredi 14 octobre 2022 inclus**.

Vous pourrez alors, pour voter, déposer votre bulletin dans l'urne disposée **salle de danse Sercan** ou dans le **studio 21**, au 2^e étage du Conservatoire.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour devenir représentant de parents ou d'élèves, merci de retourner le coupon ci-dessous au secrétariat **avant le 28 septembre**.

**LE PREMIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
AURA LIEU DÉBUT NOVEMBRE DANS LES LOCAUX DU CONSERVATOIRE.**



ELECTIONS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE RENTÉE 2022

Nom et prénom :

souhaite déposer sa candidature de représentant de

☐ parents

☐ élèves *

* Les élèves candidats doivent être minimum en 6^{ème}



ssociation des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Pourquoi adhérer à l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes ?

L'association a pour but de :

- constituer un lien entre les parents, les élèves et tous les intervenants du conservatoire
- vous représenter auprès du Conservatoire, de sa Direction et de la Mairie ainsi qu'au conseil d'établissement
- améliorer les conditions d'enseignement, horaires et lieux
- participer à la vie du conservatoire par le biais d'animations diverses (goûters, repas lors des générales des grandes manifestations, fêtes, spectacles, animations, stages, déplacements éventuels, ...)
- obtenir des tarifs préférentiels auprès des partenaires locaux (Blanchard Musique et Liberty Dance)
- proposer une assurance auprès de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique pour l'instrument (pour une cotisation annuelle compétitive, vous bénéficiez d'une très bonne couverture adaptée à la pratique instrumentale)
- **racheter et vendre des livres et du petit matériel**
 - Nous rachetons et vendons d'occasion les ouvrages de FM utilisés par les professeurs
 - Pour les instruments, nous prenons en « dépôt-vente » les ouvrages, les partitions et le petit matériel

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN DANSE

Les spectacles et projets des classes de danse sont des événements importants que l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC) soutient, notamment en ce qui concerne la tenue vestimentaire des élèves. Les costumes relevant des spectacles sont principalement financés par la Ville, qui en reste propriétaire mais une participation forfaitaire est demandée à chaque famille en complément, selon un tarif établi sur proposition du conseil pédagogique Danse du conservatoire. N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de votre enfant si vous aviez des questions à ce sujet.

Pour les spectacles 2022/2023 et en fonction du cycle auquel appartient votre enfant, la participation demandée aux familles par enfant, quel que soit le nombre de disciplines pratiquées, sera la suivante :

- 20 € pour les classes Éveil et Initiation
- 30 € pour les élèves du cycle 1
- 40 € pour les élèves du cycle 2
- 50 € pour les élèves du cycle 3

Nous vous remercions de remettre le coupon (page 3) accompagné de votre règlement, **exclusivement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APEC au secrétariat lors du dépôt du dossier.**

Pour tout autre moyen de paiement, l'APEC reste à votre disposition pour tout renseignement.

**L'APEC fonctionne et vous propose ses services uniquement grâce à ses bénévoles.
L'APEC a besoin de bénévoles et d'adhérents pour continuer d'exister et
défendre les intérêts des usagers**



ssociation des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

AUX PARENTS D'ÉLÈVES INSCRITS EN FORMATION MUSICALE

Bon de commande ci-dessous pour vos manuels de Formation Musicale pour l'année 2022/2023.

Ouvert uniquement aux familles ayant souscrits une adhésion APEC.

Classe / Cycle	Référence manuel	Px unitaire	Qté	Montant Total
Récréàvents 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàvents 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàclaviers 1	Destination musique vol 1 – A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
Récréàclaviers 2	Destination musique vol 2– A.CHAUSSEBOURG / D. LE GUEN / B.GARLEY, édition Hit	23,30 €		
1.3	Jouons avec la FM vol.3 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
1.4	Jouons avec la FM vol.4 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.1	Jouons avec la FM vol.5 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.2	Jouons avec la FM vol.6 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.3	Jouons avec la FM vol.7 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
2.4	Jouons avec la FM vol.8 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
Cycle 3	Jouons avec la FM vol.9 S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
Adultes tous niveaux	Jouons avec la FM vol.adulte S.PIERRE, édition l'Octanphare	25,90 €		
Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'APEC		<u>TOTAL A PAYER</u>		

**Merci de joindre à votre commande un chèque de 15€ d'acompte
et remplir le bon d'adhésion (page 3)**



ssociation des Parents d'Elèves du Conservatoire de Saintes

Participation aux projets ou costumes des spectacles de danse 2022/2023

Coupon et chèque (à l'ordre de l'APEC) à remettre avec le dossier d'inscription

L'élève : NOM, Prénom :

Niveau / Somme forfaitaire : ☐ Éveil / Initiation / Hors cursus = 20 € ☐ Cycle 1 = 30 €

☐ Cycle 2 = 40 € ☐ Cycle 3 = 50 €

✂

Bulletin d'adhésion 2022/2023

Montant de l'adhésion 10,00€ par famille

Adhérent :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tel : Mail :

1^{er} enfant: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué : et / ou Pratique collective :

Cycle : F M Cycle :

2nd enfant: Nom : Prénom :

Instrument pratiqué : et / ou Pratique collective :

Cycle : F M Cycle :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'APEC Date :

Signature :